



Les 22 et 23 octobre 2007 votez SUD Santé
Aux élections des CAP - CTEL et CTEC

Refusons de payer la facture antisociale !

Après l'annonce de l'instauration de plusieurs franchises médicales, le gouvernement continue d'organiser le démantèlement de notre système de sécurité sociale, pour favoriser les assurances privées.

Pour parvenir à cet objectif, le gouvernement a orchestré un plan de communication mettant en scène une dramatisation du trou de la sécurité sociale, qui a servi à justifier des mesures présentées comme inévitables, alors même qu'elles étaient impopulaires.

Dans un premier temps, l'Etat culpabilise les assurés en leur reprochant un comportement irresponsable qui conduit à considérer l'assuré comme seul acteur de sa maladie.

Ensuite, l'Etat organise par la voie législative le contrôle social. Alors même que les caisses n'ont plus les moyens budgétaires et de moins en moins de personnel pour assurer leurs missions de service public, elles doivent consacrer une part de plus en plus importante de leurs moyens pour « fliquer » les assurés sociaux.

Ainsi, chaque certificat d'arrêt de travail sera désormais considéré comme abusif. Par contre, l'Etat ne se préoccupe jamais du problème de la démographie médicale. En effet, il est toujours passé sous silence le fait que les médecins, une fois leur diplôme en poche, préfèrent s'installer là où il y a des malades rentables, au détriment de certaines zones géographiques, qui ont elles d'énormes besoins.

Puis, on diminue les remboursements et on favorise le recours aux assurances privées et aux mutuelles. Il en est ainsi du véritable projet de société proposé par le gouvernement : opposer ceux qui auront accès aux soins à ceux qui auront accès à la maladie. Car pour le gouvernement Fillon, la sécurité sociale ne représente rien d'autre qu'une compagnie d'assurance.

C'est pour cette raison que les gouvernements successifs ont opéré un transfert de la totalité des soins courants de santé sur les assurances complémentaires et les assurés. L'assurance maladie se cantonnera à la couverture des gros risques, à savoir les soins longs et coûteux, jugés non rentables pour le marché des assurances.

Août 2007